



Avis d'Appel Public à la Concurrence. MP 2017-17

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché

Agence du Tourisme de la Corse. Service des Affaires Juridiques/ Marchés Publics
17, Bd du Roi Jérôme. B.P 19. 20181 Ajaccio Cedex 01
Tél: 04.95.51.97.97 Fax: 04.95.51.14.40
Mail : ppleonetti@ctc-atc.com

2. Procédure de passation :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. Objet du Marché :

L'Agence du Tourisme de la Corse souhaite établir un marché avec un ou plusieurs opérateurs de télécommunications, afin de disposer de service de raccordement aux différents réseaux de télécommunications, d'un service d'acheminement des communications téléphoniques (fixes, mobiles), de services de raccordement à Internet et ce au travers de commandes individuelles ou collectives.

Lot	Classification principale
1	Services de télécommunications. (642000008)
2	Services de télécommunications. (642000008)
3	Réseau Internet. (324121108)
4	Services de téléphonie mobile. (642120005)

4. Lieu d'exécution :

Les locaux de la personne publique

5. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Le marché peut être reconduit pour une période de 2 ans. Sa durée totale est donc limitée à trois ans. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché ; la reconduction du marché est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

6. Caractéristiques principales :

Lot	Maximum annuel H.T.	Valeur
Lot N°1 : Raccordements et abonnements arrivée et départ vers n° spéciaux	8 500,00	Euros
Lot N°2 : Communications départ vers les zones: locales, nationales, internationales, DOM TOM, fixes vers mobiles au départ des lignes Numéris et analogiques	1 500,00	Euros
Lot N°3 : Accès internet et services associés	15 000,00	Euros
Lot N°4 : Abonnements et service de téléphonie mobile	15 000,00	Euros
Total	40 000,00	Euros

7. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères suivants :
Valeur Technique (50%) ; Prix (50%)

8. Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

9. Retrait du dossier et renseignements:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être retiré à l'adresse mentionnée au 1 ou sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2017 17

Renseignement(s) administratif(s) :

Collectivité Territoriale de Corse - Agence du
Tourisme de la Corse
Service des affaires juridiques/marchés publics
17 boulevard Roi Jérôme
BP 19
20181 AJACCIO cedex 01
Françoise LECA
tel:0495517797
mail: fleca@ctc-atc.com

Renseignement(s) technique(s) :

Collectivité Territoriale de Corse - Agence du
Tourisme de la Corse
Pôle Administration générale
17 boulevard Roi Jérôme
BP 19
20181 AJACCIO cedex 01
Pierre-Paul LEONETTI
tel: 0495517769
mail: pleonetti@ctc-atc.com

10. Dépôt des offres au format papier ou sous forme dématérialisé :

Les offres devront être remises à la même adresse qu'au 5 du présent avis ou par voie dématérialisé qui est préconisé : <http://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur = Agence du
Tourisme de la Corse et la référence : MP 2017 17

11. Rédaction des Offres / Prix

Les Offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

12. Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la collectivité.

Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif (article 98 du CMP).

Compte 6262 chapitre 11.

13. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché: (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

14.Organe de publication : Corse Matin, Nice-Matin , plateforme de dématérialisation www.achatspublicscorse.com, site internet de l' ATC www.visit-corsica.com et au BOAMP.

15. Date d'envoi à la publication : 6 octobre 2017

16. Délai de remise des offres : Au plus tard le 6 novembre 2017 à 16 heures (heure française)